Département de Meurthe et Moselle

VILLE DE POMPEY MDP

DECISION N°038

MARCHES PUBLICS

ACCORD CADRE POUR LA FOURNITURE DE PRODUITS D'ENTRETIEN, MATERIEL ET BROSSERIE

Vu l'article L 2122 - 22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Conformément à la délibération du Conseil Municipal du 7 avril 2026 par laquelle il a délégué certains de ses pouvoirs à Monsieur le Maire en application de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la consultation lancée le 10 avril 2026,

Le Maire,

D E C I D E

- **de signer** des accords-cadres d'une durée d'un an à compter de la date de notification du marché, renouvelable 3 (trois) fois par périodes de 12 (douze) mois, sans que la durée totale du marché ne puisse dépasser 4 (quatre) ans avec :

Lot 1 - Produits d'entretien : PLG - Rue Nungesser et Coli - D2A Nantes Atlantiques - BP 03 - 44 860 SAINT AIGNAN DE GRAND LIEU

Lot 2 - Matériel et brosserie : ADELYA TERRE D'HYGIENE - ALSAPRO HYGIENE - 1 rue Lavoisier - 67 720 HOERDT

Les tarifs appliqués seront ceux figurant aux bordereaux des prix unitaire et après application de la remise catalogue.

La dépense sera prélevée aux comptes 60631 et 60632 du budget de fonctionnement.

Pompey, le 24 juillet 2026

Le Maire,

Laurent TROGRLIC

VILLE DE POMPEY MEURTHE-ET-MOSELLE

Publié par voie électronique le 27/8/26
Transmis à la Préfecture le .....